

Déclaration des femmes

Adoptée en mars 2002

Article I

Nous croyons qu'il faut poursuivre, par tous les moyens appropriés, l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Article II

Nous croyons que l'égalité des chances a pour objectif d'assurer l'épanouissement professionnel, économique, culturel et éducatif des femmes.

Article III

Nous croyons qu'il faut développer des alliances et renforcer nos solidarités avec les groupes qui défendent le respect et l'égalité des femmes.

Article IV

Nous croyons qu'il faut dénoncer le harcèlement sous toutes ses formes afin d'assurer un environnement harmonieux pour l'exercice de notre profession.

Article V

Nous croyons qu'il faut faire la promotion de la contribution des femmes à l'avancement de la société.

Article VI

Nous croyons qu'il faut encourager l'engagement des femmes au sein de l'AEFO.

Article VII

Nous croyons qu'il faut bâtir un syndicat solidaire afin de contribuer à faire avancer la cause des femmes.